

mon agglo

www.melunvaldeseine.fr

N° 44
Déc. 2017
Jan. / Fév. 2018

le magazine
de **Melun**
Val de Seine



En actions

Mobilité. Ça bouge sur l'Agglo...

Fait l'actu

Entreprendre dans les quartiers



mon agglo en photo



Mercredi 4 octobre - L'Agglo a invité ses habitants de tous âges à se dépasser pour rendre la meilleure copie lors d'une grande dictée. Cet événement ludique et convivial avait pour objectif de redonner goût à l'écriture et à la lecture. Félicitations aux lauréats !



Vendredi 6 octobre - En présence de Louis Vogel, les licenciés de l'Institut de droit et d'économie de Melun ont reçu solennellement leurs diplômes, sous les applaudissements de leurs parents et amis, à l'Escale, à Melun. Bravo et bon courage aux jeunes diplômés pour la poursuite de leurs études ou leur entrée dans la vie active !



Mercredi 11 octobre - Les porteurs de projets, créateurs, jeunes dirigeants ou futurs franchisés ont trouvé toutes les réponses à leurs questions lors du 1er RDV Création, Entreprise et Franchise Melun Val de Seine organisé par l'Agglomération et ses partenaires, à l'Escale. Des experts étaient présents, dans un village d'exposants, pour les aider à bâtir et développer leur projet. ■

Sommaire



Page 06 / mon agglo fait l'actu

Entreprendre dans les quartiers



Page 08 / mon agglo en actions

Mobilité. Ça bouge sur l'Agglo...



Page 12 / mon agglo en interview

Anne Morin, conseillère communautaire déléguée
Ismaël Saïdi, auteur, scénariste et réalisateur



Page 14 / mon agglo dans les communes

L'Orme Brisé : création d'un réseau d'assainissement pour le raccordement des eaux usées

Page 15 / mon agglo politique

Expression libre

mon agglo Directeur de la publication : **Louis Vogel** / Rédacteur en chef : **Isabelle Lobera** / Rédaction : **PCA / CAMVS** - Service communication : 297, rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys - Tél. : **01 64 79 25 29**
Création graphique : **Beurepaire** / Mise en page : **Emendo** / Impression : **Léonce Deprez** / Distribution : **Adrexo** / Crédit photo couverture : **CAMVS** / Tirage : **57 000 exemplaires** / N° ISSN 1633-311X / Imprimé sur papier recyclé / Si vous résidez sur l'Agglomération et que vous ne recevez pas ce magazine, merci de contacter le Service communication (01 64 79 25 29).

édito



Louis Vogel

Président de la Communauté
d'Agglomération Melun Val de Seine

Maire de Melun

Chers amis,

Le 6 novembre 2017 marque une étape importante de l'intégration des nouvelles communes dans la Communauté Melun Val de Seine.

En effet, comme je m'y étais engagé, notre réseau de transport en commun Melibus, emprunté chaque jour par plus de 35 000 d'entre nous, a été étendu aux communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy.

Ce sont désormais 17 000 habitants supplémentaires qui sont reliés à Melibus et l'ensemble des 130 000 habitants de la Communauté qui voient leurs transports quotidiens facilités.

Cette extension, faite en partenariat avec Île-de-France Mobilités, s'est réalisée dans un délai très court et en prenant en compte votre avis et votre expérience, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de Déplacements et dans l'actualisation du Schéma Directeur des Liaisons Douces.

Grâce à vos retours nombreux, nous améliorerons également en 2018 la desserte du Santépôle, futur équipement majeur de notre agglomération et plus généralement du sud de l'Île-de-France.

Nous projetons aussi de renforcer l'offre Melibus le dimanche en la rendant plus lisible et en augmentant la fréquence de passage des bus, ce qui accompagne les nouvelles habitudes de vie de chacun d'entre nous.

Pour les communes les plus rurales de notre Communauté, l'agglomération travaille à un système de TAD (Transport à la Demande), qui répond mieux aux besoins exprimés par ces habitants.

De la même manière, la Communauté actualise son Schéma Directeur des Liaisons Douces pour mettre en œuvre des moyens de déplacements doux et en adapter la répartition aux récents changements du territoire.

Vous le voyez, la Communauté Melun Val de Seine agit pour votre quotidien de manière très concrète en s'adaptant à vos besoins, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux. ■

“ Cette extension, faite en partenariat avec Île-de-France Mobilités, s'est réalisée dans un délai très court et en prenant en compte votre avis et votre expérience ”



■ **L'Agglomération Melun Val de Seine c'est...**

**20 communes réunissant 131 722 habitants
(au 1^{er} janvier 2017).**

Boissettes | Boissise-la-Bertrand | Boissise-le-Roi | Dammarie-lès-Lys |
Limoges-Fourches | Lissy | Livry-sur-Seine | Le Mée-sur-Seine | Maincy | Melun
Montreault-sur-le-Jard | Pringy | La Rochette | Rubelles | Saint-Fargeau-Ponthierry
Saint-Germain-Laxis | Seine-Port | Vaux-le-Pénil | Villiers-en-Bière | Voisenon

SITE : WWW.MELUNVALDESEINE.FR

FACEBOOK : [AGGLOMELUNVALDESEINE](https://www.facebook.com/AGGLOMELUNVALDESEINE)

PORTAIL CULTURE : CULTURETVOUS.FR

SCoT : votre Agglo de demain se dessine aujourd'hui !

Urbanisme, habitat, mobilité, environnement... Ces thèmes sont au cœur du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) actuellement élaboré par la Communauté d'Agglomération. Objectif : définir la stratégie de développement du territoire à l'horizon 2030.

Parce que ce projet intervient sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants de Melun Val de Seine (logement, cadre de vie, déplacements, commerces...), Louis Vogel et Eric Bonnomet, Vice-président chargé du SCoT, ont choisi de déployer de nouveaux outils pour favoriser les débats citoyens et la concertation sur le territoire, notamment via une plate-forme cartographique participative, conçue par des sociologues et des géographes urbanistes : Carticipe.

À l'occasion de la phase d'état des lieux, 279 internautes ont pu déposer près de 440 idées, qui ont suscité plus de 200 commentaires et 2100 votes. Le bilan de ces contributions, consultable sur le site internet de l'Agglomération, a ainsi fait ressortir 7 sujets transversaux que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a pu prendre en compte.



La valorisation des berges de Seine est une des préoccupations exprimées par les habitants

Un projet partagé avec les habitants

« Ce processus de consultation du public a eu pour objectif d'informer mais également de recueillir des avis afin d'aboutir à un projet partagé », explique Sandra Del Rio, responsable du service aménagement durable. « Nous avons confirmé que les préoccupations exprimées par les habitants rejoignent bien les objectifs fixés et ainsi établi les orientations adéquates ». Une des attentes les plus plébiscitées portait notamment sur la valorisation des berges de Seine et de ses affluents. Le PADD retient notamment de mettre en valeur un réseau de liaisons douces continu le long de la Seine, pour les vélos et les piétons, associé à des espaces de loisirs de qualité.

Les objectifs proposés pour l'avenir de l'ag-

glomération ont été soumis à concertation en octobre et novembre derniers.

Des objectifs aux moyens

Jusqu'au printemps 2018, et forte des débats qui ont eu lieu, la Communauté d'Agglomération va définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Listés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), ces moyens d'actions seront essentiellement de nature réglementaire. Le DOO se déclinera au travers des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), de la compétence des communes et constituera un véritable cadre de référence pour elles.

Une troisième phase de concertation sera organisée sur cette dernière étape de l'élaboration du SCoT. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.melunvaldeseine.fr/SCoT ■

L'Agglomération et le Département agissent ensemble pour le développement du territoire

Le 4 octobre dernier, Louis Vogel, président de la Communauté d'Agglomération, Jean-Jacques Barboux, président du Conseil départemental de Seine-et-Marne et les maires de la Communauté ont signé un contrat intercommunal de développement (CID). Grâce à ce dispositif, près de trente projets portés par l'Agglomération et les communes recevront un financement du Conseil départemental sur les trois prochaines années.

La signature du CID est l'aboutissement d'une concertation étroite menée avec le Département. Basé sur un diagnostic territorial partagé, le contrat va permettre d'accompagner les projets de développement du territoire dans plusieurs domaines, au plus près des besoins locaux. Ainsi, le financement de l'agglomération et des communes qui s'élève à 18,7 millions d'euros sera complété par une aide départementale de 6,9 millions d'euros, répartis entre la Communauté d'Agglomération (60 % du total) et les communes (40 %).

De l'économie... à la culture

Pour tenir compte des spécificités locales, une majoration est prévue pour les territoires en contrat de ville, en zone de revitalisation rurale ou pour les équipements sportifs d'accompagnement de collège, en cas de nouvelle construction. Par ailleurs, la subvention accordée par le Département sera majorée pour les projets respectant les normes de haute qualité environnementale et ceux qui favorisent le développement durable.

En pratique, les opérations financées dans le cadre du CID concernent de nombreux domaines : le développement économique, le tourisme et l'emploi, la santé, la formation et l'éducation, les transports et la mobilité et, enfin, les équipements culturels et sportifs.

Des chantiers à la pelle

Côté agglomération, plusieurs opérations d'aménagement sont concernées, de la rénovation des zones d'activités économiques, à la création d'infrastructures cyclables en passant par la mise en accessibilité de différents sites ou encore la modernisation des locaux qui accueillent le personnel de l'agglomération, afin de les rendre conformes aux réglementations en vigueur en matière de conditions de travail, d'accessibilité et de normes thermiques.

Pour leur part, les communes bénéficieront de l'appui du CID pour réaliser différents projets comme la création d'une maison de santé pluridisciplinaire au Mée-sur-Seine, la construction d'un établissement d'accueil des jeunes enfants à Dammarie-lès-Lys, la mise en double-sens cyclables des liaisons douces à Melun, la réhabilitation des vestiaires extérieurs du stade de La Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil ou bien encore la création d'une micro-crèche à Rubelles. ■



Lors de la signature du CID. De gauche à droite : Pierre Yvroud, Maire de La Rochette, Françoise Lefebvre, maire de Rubelles, Bernard Fabre, Maire de Boissettes, Gérard Aubrun, Maire de Boissise-le-Roi, Gilles Battail, Maire de Dammarie-lès-Lys, Jean-Jacques Barboux, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, Louis Vogel, Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, Anselme Malmassari, 1er Maire-Adjoint de Vaux-le-Pénil, Jérôme Guyard, Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry et Alain Plaisance, Maire de Maincy

Entreprendre dans les quartiers

Encourager la création d'activités, soutenir les porteurs de projets et dynamiser le développement économique dans les quartiers : telle est la vocation du centre d'affaires qui verra le jour à Melun et à Dammarie-lès-Lys, au premier trimestre 2018.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Investissement territorial intégré » mis en œuvre par l'Agglomération qui permet de mobiliser des financements européens (voir encadré). En pratique, le centre d'affaires poursuit un objectif essentiel : « Il s'agit de faciliter les premiers pas de ceux qui souhaitent créer leur propre activité, en leur mettant à disposition des locaux à des conditions de location très abordables et en leur proposant des services et un accompagnement tout au long du processus de création et pendant la période de démarrage », explique Céline Audibert, directrice chargée de la politique de la ville et de l'insertion au sein de l'Agglomération.

L'esprit d'initiative

Le centre d'affaires s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi qui ont un projet de création d'entreprise, aux jeunes inactifs, aux entrepreneurs du secteur de l'économie sociale et solidaire et, plus largement, à tous ceux qui souhaitent entreprendre. Sur place, ils pourront bénéficier de services dans de nombreux domaines, afin de les aider dans le montage de leur projet et pérenniser leur activité. Formations sur la gestion, la prospection commerciale, la comptabilité, mais aussi ateliers, rencontres et mise en réseau seront assurés par les équipes en charge de l'animation du centre.

Deux sites pour un centre

Le premier sera implanté au sein de l'Ecopôle Loïc Baron, dans le quartier Montaigu à Melun. D'une surface de 130 m², il disposera de sept bureaux individuels et d'une salle de réunion. Le second site sera installé à Dammarie-lès-Lys, plus précisément dans le bâtiment de l'Espace Emploi situé dans le quartier

L'Espace Emploi
à Dammarie-lès-Lys



L'écopôle Loïc Baron à Melun

de la Plaine du Lys. Sur place, les futurs entrepreneurs disposeront de quinze postes de travail (dix bureaux individuels et un espace de co-working pouvant accueillir cinq personnes) et d'une salle de réunion.

Le coût total de cette initiative (dépenses de personnel pour l'animation de la structure, communication, agencement et location des locaux...) s'élève à 470 000 euros. Le projet sera financé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, maître d'ouvrage, avec le concours de l'Union Européenne et de l'État (CGET). ■

Sur les traces d'ITI

Baptisé Investissement Territorial Intégré (ITI), le programme de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine permet de mobiliser des fonds européens pour financer, en partie, des actions dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, du développement économique ou encore de la santé. L'enveloppe attribuée par l'Europe à l'Agglomération s'élève à 5,2 millions d'euros sur la période 2017-2020. Cette aide viendra compléter des financements apportés par d'autres partenaires comme l'État, la Région, le Département, l'Agglomération et les communes. ■

mon agglo & moi

“ L’UIA est un excellent moyen de conserver une activité intellectuelle et sociale, d’acquiescer ou de compléter ses connaissances. Il est toujours possible de s’inscrire à nos activités intergénérationnelles et conviviales. Alors n’attendez plus ! ”

Géraldine Renaudin,
Directrice de l’Université Inter-Âges



mon agglo & moi

“ Rénover son logement offre de nombreux avantages : réduire ses factures d’énergie, améliorer son confort ou augmenter la valeur de son bien. L’Agglomération vous donne un coup de pouce pour trouver la meilleure solution pour votre logement grâce à Mon Plan Rénov’ ”

Farid Charrier, Chargé de Mission Habitat Privé



■ ACTU HABITAT

Des cafés pour rénover malin !



Vous êtes propriétaire, occupant ou bailleur d’un logement du parc privé et vous projetez de rénover votre logement pour améliorer sa performance énergétique ou réaliser des travaux pour l’adapter à la vieillesse ou au handicap. L’Espace Info Énergie et l’Agglomération Melun Val de Seine vous proposent une rencontre, autour d’un café, pour échanger avec « des coaches rénov’ » et des entreprises reconnues garantes de l’Environnement (RGE) autour des questions liées à la rénovation énergétique et aux différents types de subventions attribuées aux propriétaires. Cette rencontre est organisée dans le cadre du dispositif d’aides, Mon Plan Rénov’, mis en place par l’Agglomération, et dont vous pouvez bénéficier si vous remplissez certaines conditions (ancienneté du logement, nature et montant des travaux etc.). ■

Rendez-vous mardi 12 décembre, de 18h à 20h, dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Fargeau-Ponthierry. Entrée libre sur inscription. Renseignements et inscriptions : habitat@camvs.com

Balades thermiques

Vous voulez visualiser les déperditions de chaleur de votre logement, grâce à une caméra thermique, et trouver des solutions pour y remédier ? L’Espace Info Énergie et l’Agglomération Melun Val de Seine vous proposent des balades à pied avec des prises d’images autour de bâtiments témoins et de vos habitations, le 14 décembre, au Fief des Moulignons et aux Grands Cèdres, à Saint-Fargeau-Ponthierry. A l’issue des balades, un conseiller analysera les images et présentera les solutions de rénovation thermique. ■

Inscription obligatoire habitat@camvs.com + d’infos et de dates sur melunvaldeSeine.fr

■ ACTU ENVIRONNEMENT

« Allô Encombrants » se déploie

Afin d’assurer un meilleur service pour l’enlèvement des encombrants et pour répondre aux problèmes de salubrité liés aux dépôts sur les trottoirs, le SMITOM-LOMBRIC a remplacé la collecte mensuelle des encombrants par un service de collecte sur rendez-vous, appelé « Allô Encombrants ». Avec ce nouveau dispositif, et sur un simple appel au N° vert (0800 501 088), le SMITOM-LOMBRIC collecte, directement chez les habitants, les encombrants dont ils souhaitent se séparer et qui peuvent parfois être difficiles à manipuler. La mise en place du service sera progressive sur l’ensemble des 18 communes concernées (à l’exception des communes de Lissy et de Limoges-Fourches, qui dépendent du SIETOM). Au 1^{er} janvier 2018, les habitants de Dammarie-lès-Lys bénéficieront, à leur tour, de ce nouveau service. ■

Une question ? SMITOM-LOMBRIC au 0800 814 910

■ ACTU CULTURE

Apprendre à tout âge

Cours d’œnologie, ateliers d’écriture, aquagym, littérature ou encore géopolitique, l’Université Inter-Âges Melun Val de Seine (UIA) propose toute une série d’activités à tous ceux qui souhaitent découvrir, apprendre et s’enrichir. Les conférences sont gratuites pour les adhérents, étudiants et lycéens. Les inscriptions aux cours et activités de janvier à mars 2018 sont ouvertes. Pour s’inscrire, pas besoin de diplômes, simplement d’une pièce d’identité, d’une photo. Coût de l’adhésion annuelle : 31 € pour les résidents de l’Agglo et 45 € pour les non-résidents.. ■

Découvrez les ateliers, activités et sorties en téléchargeant la brochure sur www.melunvaldeSeine.fr/UIA



■ ACTU EMPLOI/FORMATION

Un forum pour préparer votre avenir

Les 13 et 14 février 2018, rendez-vous à l’Escale de Melun pour préparer votre avenir et rencontrer de nombreux professionnels. Pour la deuxième édition du forum intercommunal dédié à l’emploi et à la formation, la Communauté d’Agglomération Melun Val de Seine s’associe à Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine pour offrir un événement qui répond à la fois aux besoins des usagers (jeunes, collégiens, lycéens, demandeurs d’emploi, travailleurs handicapés, salariés en reconversion professionnelle), mais aussi aux centres de formation et aux entreprises qui souhaitent recruter ou informer sur les métiers de demain.

Cette année, le forum se présentera sous un nouveau format : le 13 février sera exclusivement dédié à l’emploi et aux entreprises ; le 14 février sera quant à lui consacré à la formation, avec la présence des CFA et organismes de formation. Au programme : plus de 60 exposants, des démonstrations de métiers, des conférences, des ateliers conseils sur la recherche d’emploi et la création de CV... et beaucoup d’autres animations ! ■

+ d’infos sur www.mei-mvs.com



Mobilité

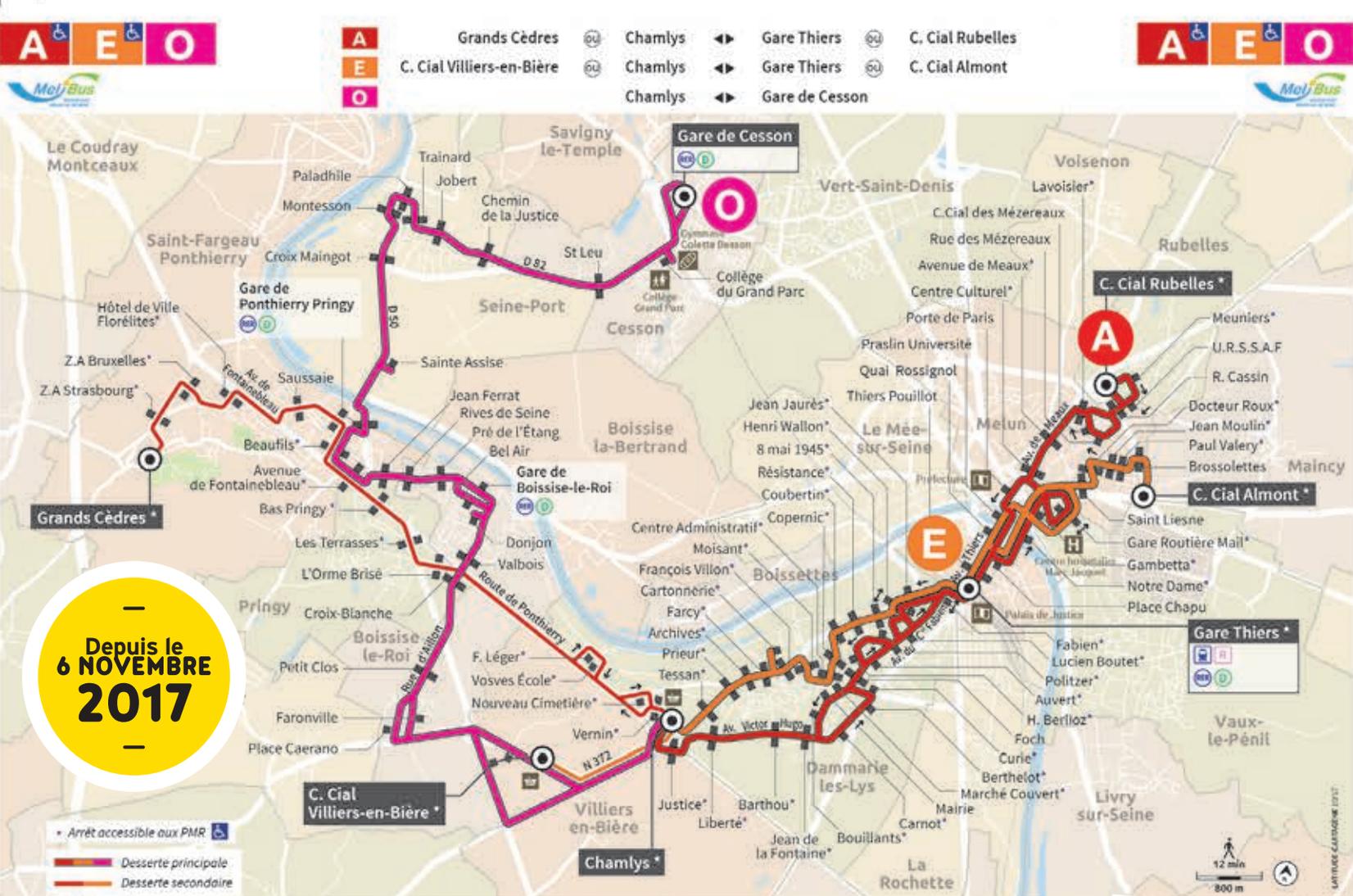
Ça bouge sur l'Agglo...

Melibus qui dessert désormais Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry, un réseau de liaisons douces qui se structure, et tout ceci dans le cadre d'une réflexion sur la promotion des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : la Communauté d'Agglomération a fait du développement de la mobilité une de ses priorités pour faciliter vos déplacements.

Déposer le petit dernier à la crèche, aller à la fac, se rendre au travail, faire les courses, passer une soirée au restaurant... les occasions de se déplacer sont nombreuses, diverses et... quotidiennes. En effet, les habitants du territoire effectuent en moyenne 3,69 déplacements par jour. Autant dire que les déplacements occupent une place importante dans notre vie, par le temps et l'argent que nous y consacrons. C'est aussi une question d'environnement quand ils sont source de pollution.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est un acteur clé de la mobilité sur son territoire ; de par ses compétences, elle a en effet la mission d'organiser et de développer les réseaux de transport en commun, en particulier Melibus, sous l'autorité d'Ile-de-France Mobilités, d'aménager le réseau des liaisons douces - itinéraires ou pistes cyclables - ou bien encore de réaliser le plan local de déplacements pour développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Sur tous ces sujets, comme l'a souhaité Louis Vogel, la Communauté est particulièrement active. La preuve dans ce dossier.



Depuis le 6 novembre Melibus va plus loin

Depuis le 6 novembre, les usagers de Melibus bénéficient d'une nouvelle offre de transport avec l'extension des lignes A, E et O sur le sud de l'Agglomération. A la clé, la desserte des communes de Pringy et de Saint-Fargeau-Ponthierry. De quoi séduire de nouveaux voyageurs.

L'arrivée de Melibus à Pringy et à Saint-Fargeau-Ponthierry était une promesse de Louis Vogel lors de l'entrée des deux communes dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en janvier 2016. C'est désormais une réalité grâce à la mobilisation de l'Agglomération (lire l'encadré page 10), d'Ile-de-France Mobilités et de l'exploitant du réseau, Transdev.

LA LIGNE A

► Du nord au sud de l'agglomération, la ligne A dessert les communes de Rubelles, Melun, Dammarie-lès-Lys, Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry.

► Elle dessert en particulier le nouveau quartier de l'Orme Brisé, à Pringy, une partie de l'avenue de Fontainebleau, le centre de Saint-Fargeau-Ponthierry et la zone d'emplois de la ZA de l'Europe qui accueille, en particulier, le siège social de Toys'R'Us en France et son centre logistique.

► Une correspondance avec les lignes E et O à l'arrêt « Chamlys », à Dammarie-lès-Lys permet de se rendre au centre commercial Villiers-en-Bière.

LA LIGNE E

► La ligne E qui dessert depuis le quartier de l'Almont, Melun et Dammarie-lès-Lys, poursuit désormais sa route jusqu'au centre commercial Villiers-en-Bière. Les salariés qui travaillent sur ce site et habitent à Melun, Dammarie-lès-Lys ou les communes environnantes disposent désormais d'un mode de transports collectif pour se rendre à leur travail.

► La fréquence de la ligne E est renforcée le samedi, sur le tronçon Melun Almont - Chamlys, avec un bus toutes les 15 minutes, toute la journée, pour répondre aux surcharges récurrentes sur cette ligne.

LA LIGNE O

► Partant de Chamlys, à Dammarie-lès-Lys, la ligne O dessert le centre commercial de Villiers-en-Bière puis Boissise-le-Roi, Pringy, Saint-Fargeau-Ponthierry, Seine-Port et Cesson (gare RER).

► A l'arrêt « Gare de Ponthierry-Pringy », les voyageurs peuvent prendre la ligne 11gare pour se rendre sur la ZA de l'Europe et bénéficier également d'une correspondance avec la ligne A.



Ces trois lignes fonctionnent du lundi au samedi, de 6h à 21h, avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe et 1h en heures creuses.

► Plus d'infos : www.melunvaldeseine.fr



La ligne A dessert désormais Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry

De nouveaux changements sur Melibus en 2018

Le réseau Melibus devrait connaître d'autres changements courant 2018 pour répondre aux besoins de déplacements des usagers. Les premiers concerneront la desserte du nouveau pôle de santé qui ouvrira début 2018, au nord de Melun, face au Champ de Foire. Plusieurs solutions sont étudiées pour améliorer sa desserte : adapter le tracé et augmenter la fréquence de la ligne D/L, simplifier la desserte de la ligne B et améliorer sa fréquence.

L'offre du dimanche est aussi étudiée à la loupe. Actuellement, seule la ligne H circule, en faisant une boucle sur Melun, une autre sur Dammarie-lès-Lys, toutes les 30 minutes. La Communauté étudie avec Île-de-France Mobilités et l'exploitant du réseau, la mise en place d'une véritable offre de transports, en faisant circuler les principales lignes du réseau, la E, la DL, la A, la F et la C. Après étude, cette proposition devra être validée par Ile de France Mobilités, pour une mise en service qui pourrait intervenir à la rentrée 2018. La Communauté réfléchit aussi à la mise en place d'un système de Transport à la Demande (TAD) sur les communes périphériques pour adapter l'offre de transports à leurs besoins. Un diagnostic a été établi sur le territoire et l'élaboration de scénarios de desserte est attendue au printemps prochain.

L'extension en chiffres

- Un coût de **1 528 000 euros/an** financés à **75%** par Île-de-France Mobilités et **25%** par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- **15** nouveaux conducteurs recrutés
- **6** nouveaux véhicules
- **392 655 km** en ligne supplémentaires

Le schéma des liaisons douces étend sa toile

Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry puis Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière... Six communes ont intégré la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en janvier 2016 pour les premières, en janvier 2017 pour les secondes. Tout naturellement, la Communauté s'est penchée sur l'actualisation de son schéma directeur des liaisons douces afin qu'il couvre la totalité de son territoire.

« Le principal enjeu du schéma directeur des liaisons douces et de son actualisation est de mettre en place un réseau cyclable attractif permettant de développer l'usage quotidien du vélo et les déplacements liés aux loisirs », indique Frédéric Baillergeau, responsable du service mobilité à la Communauté. La priorité a été donnée au développement touristique du territoire à travers le château de Vaux-le-Vicomte et l'Eurovéloroute 3', la continuité des itinéraires existants, des principaux pôles générateurs de déplacements (gares, zones d'activités, centres-villes...) ainsi que les connexions entre communes.

« Nous avons réalisé un travail minutieux pour identifier sur





les six communes ces lieux qui génèrent des déplacements, comme les équipements administratifs, scolaires, culturels, sportifs, touristiques et bien entendu économiques (zones d'activités et de commerce) ».

Cette étude se concrétisera par l'aménagement, sur ces six communes, de pistes cyclables - par exemple entre Melun et Maincy pour rejoindre Vaux-le-Vicomte, entre la gare de Ponthierry-Pringy et la ZA de l'Europe, entre Dammarie-lès-Lys et Villiers-en-Bière - la réalisation de voies vertes en bords de Seine ou encore de zones 30 et d'itinéraires conseillés.

L'actualisation du schéma de 2015 est également l'occasion de revoir les prévisions d'aménagement dans plusieurs communes (Vaux-le-Pénil, Le Mée-sur-Seine, Boissettes, Melun et Montereau-sur-le Jard) pour accompagner la réalisation de nouveaux équipements, de quartiers ou rendre les déplacements en vélo plus agréables et mieux sécurisés. Le nouveau schéma doit en effet permettre d'adapter la programmation à court terme (5 ans) pour réaliser des aménagements considérés comme prioritaires.

>> + d'infos : www.melunvaldeSeine.fr/liaisonsdouces

* L'Eurovéloroute 3 ou Scandibérique est un itinéraire cyclable qui va de Trondheim, en Norvège, à Compostelle, au Nord-Ouest de l'Espagne, en passant par Paris. Dans l'agglomération, le parcours longera la Seine.

Le Plan Local de Déplacements prévoit l'aménagement de voies vertes pour favoriser la pratique du vélo pour les loisirs. Ici, en bords de Seine, à Saint-Fargeau-Ponthierry

Plan Local de Déplacements : pour une mobilité plus « verte »

Améliorer les déplacements sur le territoire, en valorisant les transports en commun, le vélo, la marche et les usages partagés de la voiture comme le covoiturage... c'est l'objectif du Plan Local de Déplacements (PLD) de l'agglomération qui est en cours d'élaboration. Piloté par la Communauté, en concertation avec les 20 communes, le Département, la Région, Ile-de-France Mobilités et l'État, le PLD va donc constituer le cadre de la politique de mobilité menée sur le territoire, dans une optique de développement durable.

Un diagnostic a été d'abord établi sur les besoins de déplacements, en particulier sur le cœur d'agglomération qui génère des flux de déplacements massifs, sur l'environnement, les contraintes, l'offre en transports en commun, le réseau cyclable, le stationnement...

Six orientations ont ensuite été définies, notamment pour garantir l'accessibilité au centre de l'agglomération, accompagner le développement urbain et économique du territoire, favoriser la mobilité des personnes à besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en recherche d'emploi...) ou promouvoir une mobilité favorable à l'amélioration de la santé et du cadre de vie.

La prochaine étape vise à élaborer un plan d'actions opérationnel à court terme (5 ans) qui sera présenté au printemps 2018. Il fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, et d'une enquête publique, dans un an, pour une mise en œuvre à partir de 2019.



Citalien, des bus plus souvent

Il y a aussi du neuf sur le Citalien, depuis le 6 novembre. Pour répondre à l'augmentation de la fréquentation sur cette ligne qui relie les bassins de vie et d'emploi de Melun et « Sénart » et en prévision de l'ouverture du Santépôle, en 2018, la fréquence de passage des bus est passée à 20 minutes, du lundi au vendredi (de 6h15 à 22h) et le samedi (entre 10h et 19h30). Désormais, le Citalien fonctionne également le dimanche avec un bus toutes les heures, entre 9h30 et 21h.

>> + d'infos : www.melunvaldeSeine.fr/citalien

mon agglo

En interview



Anne MORIN,
Conseillère Communautaire
déléguée



Ismaël Saïdi,
Auteur, scénariste
et réalisateur



© Xavier CANTAT

BIO-EXPRESS D'ISMAËL SAÏDI

1976

Naissance à Schaerbeek, l'une des 19 communes de Bruxelles-Capitale.

1996-2012

Carrière dans la police.

2003

Maîtrise en sciences sociales.

2014

Ecriture de la pièce *Djihad*.

2016

Présentation de la pièce pour la première fois en France (déjà 400 représentations, 200 000 spectateurs, dont 120 000 élèves).

“ Il n’y a rien de pire que le repli identitaire et la négation de l’autre. Toutes les initiatives qui favorisent la tolérance sont bonnes à prendre. ”

Anne Morin, Conseillère Communautaire déléguée Ismaël Saïdi, Auteur, scénariste et réalisateur

Faire rire avec le terrorisme comme toile de fond, il fallait oser ! A en juger par le succès de la pièce *Djihad* qui sera jouée à l'Escale, à Melun, le 18 décembre, c'est possible. Regards croisés d'Ismaël Saïdi, auteur de la pièce, et d'Anne Morin, conseillère communautaire déléguée à la politique de la ville et à l'insertion, sur les volets éducation, sport et culture du Contrat de ville et la prévention primaire du risque de radicalisation.

Parlez-nous de votre spectacle *Djihad*, qui n'en finit pas de faire salle comble ?

Ismaël Saïdi. C'est l'odyssée tragi-comique de trois jeunes Bruxellois qui décident de partir en Syrie, persuadés de faire partie des élus qui sauront l'Islam et ses frères. Evidemment, rien ne va se passer comme prévu. Car si les trois personnages croient partir défendre leur foi, ils ne sont pas au bout de leurs surprises... et de leur désenchantement. La pièce prend le parti de faire tomber les murs entre les communautés et revendique l'objectif d'un meilleur "vivre ensemble".

Ces jeunes qui prennent le mauvais chemin, vous auriez pu en faire partie...

Ismaël Saïdi. Quand j'avais une quinzaine d'années, j'entendais déjà que l'on devait partir aider nos frères musulmans en Afghanistan ou ailleurs. Pour des jeunes en perte de repère, désœuvrés ou en rupture, ce discours faisait écho à leur propre situation et la tentation était grande. Heureusement, je n'ai pas basculé car j'étais bien entouré et grâce à un bon professeur et à de bons livres, je me suis ouvert à d'autres cultures et d'autres points de vue. A l'époque, c'est vrai que certains partaient, mais contrairement à aujourd'hui ils ne revenaient pas pour tuer...

Comment expliquer cette dérive qui peut conduire jusqu'à la radicalisation ?

Ismaël Saïdi. C'est la conjonction de plusieurs phénomènes, dont certains sont anciens : l'impression de se sentir rejeté, le manque de perspective, le racisme, le chômage, la précarité... Voilà pour l'aspect social. Mais il ne faut pas se mentir, il faut aussi arrêter de dire que l'Islam, en tant que religion, n'a rien à voir avec tout cela. C'est la conjugaison de ces deux aspects qui peut agir dangereusement sur des esprits fragilisés en quête de vérité ou de sens.

Anne Morin. Les jeunes ont parfois le sentiment de ne pas être intégrés et pris en compte. On perçoit même une vraie perte de sens chez certains adolescents et une véritable interrogation sur leurs valeurs, leur identité et leur place au sein de la République. Le discours radical, quelle que soit son origine, se sert de toutes ces fragilités pour les attirer en proposant des réponses qui, évidemment, n'en sont pas.

Quelle est la meilleure façon de prévenir le risque de radicalisation ?

Ismaël Saïdi. L'école, l'école et encore l'école ! L'éducation est un élément clé dans la réussite du processus d'intégration. Il faut que les jeunes prennent à leur compte le principe d'égalité et de fraternité. En accédant à la connaissance, au sens large, on développe l'esprit critique. Il doit permettre aux jeunes de prendre plus facilement du recul par rapport au discours ambiant et les aider à mieux se projeter vers l'avenir. Il n'y a rien de pire que le repli identitaire et la négation de l'autre. Toutes les initiatives qui favorisent la tolérance sont bonnes à prendre.

Anne Morin. Il y a deux leviers à mobiliser en priorité : l'éducation et la culture. Dans ces deux domaines, l'implication de tous les acteurs est nécessaire. Les multiples initiatives menées par les acteurs de terrain ici ou là en sont la preuve. Educateurs, enseignants, médiateurs, éduca-

teurs spécialisés, animateurs de quartiers, sans oublier les familles... Tous ont un rôle à jouer. J'ajouterais que le soutien à la parentalité fait partie des outils à développer.

Et l'humour dans tout ça ?

Ismaël Saïdi. C'est une porte d'entrée. Le rire est universel, mais pour évoquer des sujets aussi graves que l'antisémitisme, la haine de l'autre, l'intolérance religieuse, le racisme et la violence, il faut forcer le trait et mettre en scène des personnages à la limite de la caricature, comme le faisait Coluche à son époque.

Anne Morin. La pièce donne d'abord à rire, c'est une évidence. Mais ce rire n'est pas gratuit. Il est aussi le point de départ d'une réflexion salutaire et d'une prise de conscience de la part des spectateurs et notamment des plus jeunes. Comme l'ont déjà montré les échanges prévus entre les comédiens et le public à l'issue du spectacle, le dialogue qui va également s'instaurer le 18 décembre sera l'occasion d'une vraie réflexion sur les valeurs de la République autour d'un phénomène qui touche à la fois la société et les familles.

Quelles sont les actions mises en place par l'Agglomération pour prévenir le risque de radicalisation ?

Anne Morin. La prévention primaire du risque de radicalisation est intégrée au Contrat de ville au sein d'une Annexe. L'Agglomération soutient et coordonne déjà de nombreuses initiatives dans ce domaine et continuera de le faire. Les actions menées par les structures municipales, les centres jeunesse, les établissements scolaires et les associations ont avant tout pour objectif de maintenir le lien avec cette jeunesse en quête de repères et de soutenir et accompagner les familles. La programmation de la pièce *Djihad* dans l'agenda culturel de l'Agglomération s'inscrit, elle aussi, dans une démarche de prise de conscience et de prévention. ■

dans les communes



L'Orme Brisé : création d'un réseau d'assainissement pour le raccordement des eaux usées

L'écoquartier de l'Orme Brisé situé sur la commune de Pringy, à la limite de Boissise-le-Roi, prévoit la réalisation de 281 logements (collectifs, maisons de ville et maisons individuelles).

Une étude préliminaire a été réalisée, en juin 2016, afin d'étudier les différentes solutions de raccordement au réseau public pour assurer l'évacuation des eaux usées.

Dans le cadre de sa compétence assainissement, La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a ensuite mandaté une entreprise sur une mission de maîtrise

d'œuvre assainissement afin que les eaux usées domestiques de ce lotissement soient collectées pour être dirigées vers la station d'épuration de Boissise-Le-Roi pour traitement, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Ce réseau a été créé à l'automne, pour un montant de 85 000 € ■

Boissise-le-Roi : l'Avenue de Thumery en travaux

Suite à un orage exceptionnel, le réseau d'assainissement des eaux pluviales a été endommagé, en juillet dernier, et provoqué la détérioration et la déformation de la chaussée de l'Avenue de Thumery, à Boissise-le-Roi, sur une longueur de 150 mètres.

Dès le mois de juillet, le service assainissement de la Communauté d'Agglomération a engagé toutes les consultations et les procédures nécessaires et obligatoires au lancement des marchés publics afin de réaliser les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales et de la chaussée. Lancés en octobre, ces travaux seront achevés aux alentours du 20 décembre. ■

mon agglo politique

Groupe "Pour une Communauté d'avenir"

Le Contrat Intercommunal de Développement (CID), confirmation de l'intérêt et de la cohérence de notre action.

Le 4 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine signait avec le Département de Seine-et-Marne un Contrat Intercommunal de Développement.

Ce sont ainsi 6,9 millions d'euros qui seront perçus afin de financer 28 projets menés par les communes et la Communauté en matière d'aménagement du territoire.

Des projets importants dans les communes comme la maison de santé pluridisciplinaire du Mée-sur-Seine, la construction d'un établissement d'accueil des jeunes enfants à Dammarie-lès-Lys, la mise en double-sens cyclable des liaisons douces à Melun, ou encore la création d'une micro-crèche à Rubelles.

Mais aussi à la Communauté, comme la rénovation des zones d'activités économiques, la création d'infrastructures cyclables, ou des travaux de mise en accessibilité.

Ce CID fait suite à la signature du Contrat d'Intérêt National avec l'Etat en début d'année 2017 et de la convention de délégation de Fonds Européens signée avec la Région en septembre.

C'est une nouvelle fois la preuve de la reconnaissance et de l'adhésion de ces partenaires à la politique que nous menons depuis 2014 sous l'égide du Président de la Communauté, Louis Vogel.

Gérard Aubrun, Président du groupe, Louis Vogel, Président de la Communauté et les 48 membres du groupe.

Groupe "Pour l'agglo un Souffle Nouveau"

Logement social : pour une répartition équitable sur le territoire

Lors du conseil communautaire du 25 septembre dernier, la majorité a voté l'exemption pour 2 communes (Seine-Port et Maincy) de leurs obligations en matière de construction de logements sociaux. Si notre agglomération compte 30% de logements conventionnés, ces derniers sont très inégalement répartis entre les communes. Quand Melun, Le Mée et Dammarie en comptent plus de 40%, Seine-Port, par exemple, en totalise 5% : 7 logements sociaux recensés début 2017 !

Cette répartition renforce les inégalités. D'un côté des « ghettos de riches », de l'autre des villes qui s'appauvrissent.

Au final, ce sont les villes qui comptent déjà beaucoup de logements sociaux qui devront en accueillir toujours plus.

La décision, votée notamment par les Maires des trois principales villes, Melun, Le Mée et Dammarie, fait peser un coût économique et social sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Pour nous, l'Agglomération devrait assurer l'équilibre de l'offre en construisant en priorité les nouveaux logements conventionnés dans les communes en possédant très peu, tout en tenant compte des spécificités de chacune.

Au regard du nombre d'absentions et de votes contre sur la proposition de la majorité communautaire, notre position semble partagée au-delà de nos rangs.

Face au repli sur soi et à l'accroissement des inégalités, nous continuerons à défendre une vision solidaire, généreuse et ambitieuse de notre territoire.

Les élus du groupe « Pour l'Agglo, un souffle nouveau » : Nicolas Alix, Nathalie Dauvergne-Jovin, Jean-Pierre Guérin, François Kalfon, Baytir Thiaw, Lionel Walker.

Groupe de la "Gauche Citoyenne et Républicaine"

La solidarité : pas pour tous

La loi SRU contraint toutes les communes à construire des logements sociaux, sous peine d'amende.

Malgré notre opposition, la majorité du conseil communautaire de l'Agglomération a choisi de voter une demande d'exemption de la loi SRU pour les communes de Maincy et Seine-Port, qui se verront donc dispensées de participer à cet effort collectif contre le mal logement.

Le mal logement en France touche 4 millions de personnes, dont 1,2 million en Île de France, soit un francilien sur dix.

Et sous quel prétexte la solidarité ne sera pas appliquée partout dans notre agglomération ? La majorité avance le manque de transports en commun...

Comble du mépris : l'Agglomération a ensuite voté l'extension du réseau Melibus en direction du centre commercial Villiers-en-Bière, et de Maincy !

Pour notre groupe, la mixité sociale se construit. Nous combattons la création de ghettos : ghettos de pauvres et ghettos de riches.

Farida ATIGUI, Thomas GUYARD, Patricia ROUCHON.

Groupe "Melun Val de Seine : Horizon 2020"

Gens du voyage : accélérons le pas

Voici exactement un an, nous exprimions dans ces mêmes colonnes notre volonté de voir la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine prendre enfin ses responsabilités en matière d'accueil des gens du voyage. En effet, constatant l'absence d'une aire de grand passage, pourtant obligatoire au regard de la loi, la préfecture refuse à juste droit d'intervenir en cas d'installation illégale des gens du voyage.

A l'heure où ces lignes sont écrites, plus d'une centaine de caravanes squattent une nouvelle fois plusieurs terrains du parc d'activités de Vaux-le-Pénil sans que leurs occupants soient inquiétés le moins du monde, malgré les plaintes déposées par les propriétaires.

Les ordures s'amoncellent dans les bennes, les branchements sauvages sur le réseau électrique causent d'importants troubles aux entreprises voisines, et ceux opérés sur les bouches incendie entraînent de sérieuses pertes pour le gestionnaire de la distribution d'eau. L'image même du parc d'activités, le 2^e de Seine et Marne rappelons-le, est dégradée et porte atteinte à son développement. D'autres communes enfin sont, ou ont été ces derniers mois, impactées de la même manière ; ici sur un terrain de football, là sur le parking d'une école.

Nous savons qu'une solution semble se dessiner. Un lieu destiné à accueillir l'aire de grand passage est pressenti. Si nous nous félicitons de ces avancées que nous appelons de longue date de nos vœux, le mouvement doit s'accélérer afin de permettre aux communes de disposer de moyens supplémentaires pour faire face aux occupations illicites, et aux gens du voyage de bénéficier d'une aire d'accueil digne de ce nom.

C'est pourquoi, nous demandons solennellement, une fois encore, l'inscription au budget 2018 de la CAMVS des crédits nécessaires à la réalisation de cette structure d'accueil après que le site susceptible de l'abriter aura été arrêté.

Pierre Herrero (Président du groupe), Dominique Gervais, Ginette Moreau, Anselme Malmassari et Alain Taffoureau pour « Melun Val de Seine : Horizon 2020 ».

MELIBUS

ENCORE

PLUS LOOOO

OOOOO OO

OOOOOOOO

OOOOOOOIN

—
À PARTIR DU
6 NOVEMBRE
2017
—

LE RÉSEAU S'AGRANDIT !

Profitez d'une offre renforcée sur les lignes **A**, **E** et **O** avec la desserte de nouvelles communes (Pringy, Saint-Fargeau Ponthierry) et une amélioration de la fréquence horaire.

Pour plus d'infos : transdev-idf.com ou melunvaldeseine.fr